

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

VILLE DE PESSAC

www.pessac.fr

PESSAC, C'EST :

> la 3e ville de Gironde en terme d'habitants

> **62 535** habitants (au 1er janvier 2017)

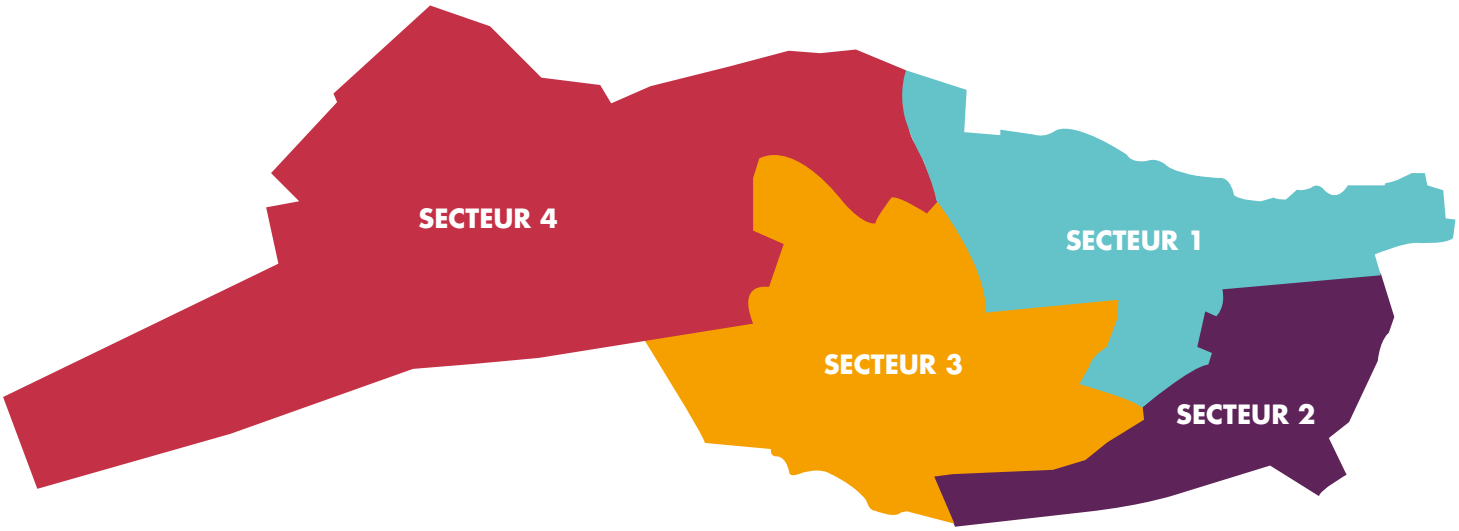
> **3 882** ha de superficie

> **1 123** ha de zones naturelles

> **18** quartiers, répartis au sein de **4** secteurs

> **94 284 802 €** de budget global en 2017

> **778** agents permanents en 2016



SECTEUR 1 - Pessac cœur de vignes
Verthamon Haut-Brion, Les Échoppes-Le Vallon, Casino, Bourg, Noès, Sardine et Le Monteil

SECTEUR 2 - Pessac campus
Brivazac-Candau, La Paillère-Compostelle, Chiquet-Fontaudin et Saige

SECTEUR 3 - Pessac santé
France Alouette, CCLAPS et Haut-Lévêque

SECTEUR 4 - Pessac nature
3M-Le Bourgailh, Cap de Bos, Magonty et Toctoucau

OÙ VONT LES DÉPENSES ?

Répartition des dépenses (fonctionnement et investissement cumulés) pour 100 € (CA 2016)

- SPORT, JEUNESSE : 18 €
- ENSEIGNEMENT, FORMATION : 43 €
- CULTURE : 12 €
- POLICE MUNICPALE, SÉCURITÉ : 2 €
- ESPACES PUBLICS, ESPACES VERTS, PROPRETÉ : 4 € *(forte baisse / 2015 car transfert de compétences vers BM + mutualisation)*
- PETITE ENFANCE, SENIORS, SOCIAL, LOGEMENT, SANTÉ, FAMILLE : 18 €
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 3 €

édito

« Co-construction et co-décision » une réalité quotidienne

La particularité d'un rapport du développement durable réside dans la pluralité des thèmes abordés et des actions engagées avec de multiples acteurs, publics et privés. La participation citoyenne est l'un des sujets majeurs développés dans les différents rapports qui se sont succédé et des politiques publiques que nous avons engagées depuis le début de cette mandature. Vous trouverez dans ce rapport tous les éléments qui ont permis de co-construire un peu plus encore les actions communales en 2017.

Pour 2018, notre conviction se fonde sur un point essentiel : il nous faut renouveler l'intérêt des citoyens dans la vie de notre ville. La politique commence par là et par cette participation aux choix collectifs qui ne peut pas se résumer aux scrutins électoraux.

Trois outils participent à la rénovation de notre vie démocratique et citoyenne

***Le Budget participatif de la ville de Pessac** : en 2018, chacun pourra contribuer à améliorer sa ville en formulant des projets d'investissement dans le domaine du sport, de l'éducation, de la culture, de la voirie, etc ; et ces projets seront soumis directement aux Pessacais qui choisiront. Si ce dispositif fonctionne, nous doterons ce budget de moyens supplémentaires dans les années suivantes.*

***L'appel à projets pour la transition écologique à l'initiative du Conseil Économique Social Environnemental Local** : il s'agit ici de s'engager concrètement en faveur de l'environnement quel que soit le domaine : bâtiment, énergie, biodiversité, transport, etc. Chaque Pessacais peut être acteur de son quotidien et l'améliorer en protégeant notre environnement.*

***La récente adoption de notre Agenda des solutions durables 2017-2020** a permis de mettre en relations des acteurs citoyens d'horizons professionnels et associatifs différents qui ont imaginé pendant plusieurs mois cet agenda des solutions durables. Il aurait pu s'appeler l'agenda du quotidien puisqu'il nous propose des modes de vie et de consommation plus respectueux de nos ressources. Avec plusieurs partenaires institutionnels et économiques qui œuvrent sur Pessac, nous signerons prochainement la « Charte des partenaires » qui s'engagent dans cette démarche innovante.*

Les collectivités locales doivent être à l'avant-garde du renouvellement de la participation citoyenne dans l'élaboration des projets et la prise des décisions publiques, ce que l'on appelle « co-construction et co-décision » devient à Pessac une réalité quotidienne.

Franck Raynal,
Maire de Pessac,
Vice-président de
Bordeaux Métropole

Jérémie Landreau,
Adjoint au maire
chargé de l'environnement,
du développement durable
et de la participation

sommaire

P. 5 **La démarche développement durable à Pessac**

p. 6 > **Le rapport développement durable**
p. 7 > **Les enjeux**
p. 7 > **Les principes méthodologiques de développement durable**
p. 8 > **Coup de projecteur sur la participation**
- CESEL : Bilan du 1er mandat et renouvellement partiel des membres

p. 9
- Le 1er anniversaire des Conseils Citoyens
- Lancement du 1er budget participatif en 2018

p. 10 > **Élaboration de l'Agenda des Solutions Durables, des ateliers citoyens aux pistes d'actions**

P. 13 **Contribution pessacaise aux enjeux du développement durable**

p. 14 > **Finalité 1 : Ville Ensemble**
Contribuer à l'épanouissement, par la satisfaction des besoins, des aspirations et le bien-être de toutes les personnes pour une cohésion sociale et une solidarité entre territoires et entre générations.

p. 18 > **Finalité 2 : climat**
Lutter contre le changement et les dérèglements climatiques en limitant les émissions de gaz à effet de serre pour protéger l'atmosphère. Prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences.

p. 22 > **Finalité 3 : Nature & Biodiversité**
Protection des milieux naturels et agricoles, préservation de la biodiversité et protection des ressources naturelles comme l'eau notamment.

p. 26 > **Finalité 4 : Modes de production et consommation responsables**
Dynamique de développement pour favoriser le progrès social, n'entraînant pas de pollutions, moins prédatrices en termes de ressources et préservant les milieux naturels.

P. 30 **Annexes**
Tableaux des indicateurs de développement durable

Réalisation : Mission Agenda 21 et Direction de la communication, en partenariat avec les différents services municipaux.
Mise en page et impression : Imprimerie municipale.
Photos © Ville de Pessac / N. Ernult / S. Monserant / Fotolia / IStock / Phovoir.

Rapport présenté au Conseil municipal du 5 février 2018 - Édition février 2018.

LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE À PESSAC

Le rapport développement durable

LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UN RENDEZ-VOUS ANNUEL répondant aux obligations posées par la loi du 12 juillet 2010, issue du Grenelle de l'Environnement et demandant aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes. Ce rapport a été bâti selon le cadre de référence national des Agendas 21, établi par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

- **UN PLAN D'ACTIONS CONCRET QUI S'APPUIE SUR 4 FINALITÉS :**

- lutter contre le changement climatique ;
- préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains en renforçant la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- évoluer vers des modes de production et de consommation responsables.

- **UNE DÉMARCHE ÉTABLIE SELON 5 PRINCIPES :**

- participation de tous les acteurs ;
- transversalité des approches (analyse croisée des impacts sociaux, environnementaux et économiques des projets) ;
- organisation adaptée du pilotage (partenariats et travail en réseau) ;
- évaluation continue de la démarche et des actions ;
- amélioration continue des projets (démarche qualité).

LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE contribue à mettre en lumière l'action menée sur le territoire de Pessac. Il présente, pour chaque finalité du développement durable, un court exposé de la situation et une valorisation d'actions phares menées sur l'année 2017. Cette présentation doit être considérée, non pas comme un aboutissement, mais comme une étape dans le processus d'amélioration continue vers un territoire écologiquement soutenable.

Dans un contexte national et global en mouvement, les progrès, en matière de développement durable, sont souvent difficiles à mesurer tant ils demandent d'adaptations pour la collectivité, d'expertises, de regards croisés, et de mobilisation de tous : habitants, partenaires et parties prenantes.

Ce rapport est présenté aux élus du Conseil municipal au cours du débat d'orientations budgétaires, permettant ainsi de favoriser une prise de décision éclairée. Synthétique, il ne donne à voir qu'une quinzaine d'actions. Plusieurs grands projets ou démarches engagées, une multitude d'acteurs et partenaires n'ont pu être cités dans le rapport annuel développement durable, faisant l'objet d'une communication par ailleurs. Il en est de même pour la valeur et l'importance du travail en réseau, la mobilisation citoyenne et l'engagement des partenariats riches et variés initiés.

Les enjeux

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la France a adopté, comme 177 autres pays, un programme d'actions pour le 21e siècle, « l'Agenda 21 », comprenant quarante chapitres et formulant des recommandations en matière de pauvreté, de santé, de logement, de pollution de l'air, de désertification, de gestion des mers, montagnes et forêts, de gestion des ressources et de gestion des déchets. Le chapitre 28 intéresse tout particulièrement la Ville de Pessac car il affirme le rôle essentiel que les collectivités territoriales doivent jouer en matière de développement durable. Le développement durable est « un développement qui satisfait les besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre ceux des générations futures » (Rapport Brundtland 1987).

L'adoption fin 2015 par les dirigeants du monde entier, des 17 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, lors d'un sommet historique des Nations-Unies, ou bien encore l'Accord de Paris lors de la conférence des Nations-Unies sur le changement climatique, nous rappelle l'urgence et la nécessité de l'implication des territoires, de la société civile, du secteur privé et des citoyens pour mener des actions permettant d'atteindre les objectifs fixés. Ainsi, la Ville de Pessac souhaite poser les bases d'un nouveau cadre de développement durable avec l'Agenda des solutions durables voté lors du Conseil municipal du 11 décembre 2017, dont les principes fondamentaux sont :

- appliquer un plan d'actions concret contribuant aux objectifs du projet de territoire, transversal et ambitieux ;
- s'appuyer largement sur les habitants des quartiers et secteurs de Pessac pour un meilleur essaimage des actions ;
- créer les conditions nécessaires aux partenariats entre les différentes collectivités et les acteurs du territoire ;
- donner une lisibilité aux actions engagées par la Ville de Pessac et ses partenaires dans le cadre du rapport annuel.

Les principes méthodologiques de développement durable

Les retours d'expérience montrent que la réussite d'un projet de développement durable territorial tient au respect de quelques éléments déterminants[1] :

- la participation des acteurs du territoire association, habitants, entreprises dès l'amont du projet et tout au long de sa mise en œuvre.
- la transversalité des approches qui s'exprime notamment dans le décloisonnement des cultures et des méthodes de travail ;
- l'organisation du pilotage, qui doit tenir compte de l'articulation des niveaux de territoires et du principe de subsidiarité ou encore l'évaluation, qui doit être partagée et pensée dès l'amont du projet ;
- la mise en place d'une stratégie d'amélioration continue, qui fixe des objectifs précis et mesurables à atteindre, avec en point de mire les finalités du développement durable. Ceci pourrait, par exemple, se traduire à Pessac par une évaluation annuelle de l'Agenda des solutions durables.

Le développement durable correspond donc avant tout à un processus. Véritable changement culturel, il implique, au sein de la collectivité, de nouvelles méthodes de travail plus collectives et transversales, la mise en place d'une nouvelle organisation pour rendre possible la coproduction, la mise en œuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue.

[1] Source : cadre de référence des projets territoriaux du développement durable du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

COUP DE PROJECTEUR SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation permet l'élaboration des projets de développement durable en adéquation avec les préoccupations et les besoins des citoyens pessacais.



CHIFFRES CLÉS

>40 membres dont **14** reconductions

>276 candidatures

>10 réunions en **2017**

Nouveau mandat pour le CESEL avec le renouvellement partiel de ses membres

Début 2017, le Maire a saisi les membres du Cesel afin de réfléchir à la mise en place d'un dispositif pour encourager la participation et l'engagement des Pessacais en faveur de la transition écologique.

Au cours de 2017, les membres du CESEL se sont réunis en assemblée plénière (environ 1 fois par mois) afin de poursuivre les projets votés lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 et établir l'appel à projets citoyens pour la transition écologique de Pessac :

- un projet d'expérimentation concernant le tri et le compostage des déchets issus de 2 cantines scolaires (Magonty et Aristide Briand) toujours en cours et dont les résultats sont positifs.
- un projet sur la simplification de la recherche d'informations sur l'ensemble des sites Internet intéressant la vie des Pessacais. Les membres du CESEL ont apporté leur expertise citoyenne lors de la mise à jour du site internet de la Ville, notamment en ce qui concerne la facilité d'accéder aux informations mises en ligne.

En juin 2017, le renouvellement partiel des membres du CESEL a été organisé conformément à la délibération de création de cette instance qui prévoit le renouvellement de la moitié des membres tous les deux ans. 14 membres seulement ont souhaités prolonger leur mandat. Ainsi 26 nouvelles personnes ont été tirées au sort le 19 juin 2017 parmi 276 candidats, réparties par tranche d'âge dans le respect de la parité homme femme.

2017 se termine avec l'annonce du lancement d'un appel à projet citoyen sur la Transition Écologique pour 2018. Toutes personnes (de +10 ans) ayant un projet de développement durable en lien avec la transition écologique apportant un intérêt pour le territoire de Pessac peuvent candidater.

La sélection du/des projet(s) lauréat(s) par un jury se fera début 2018.

Les 3 Conseils citoyens : 1ère bougie !

Les 3 Conseils citoyens fêtent cette année leur 1ère bougie. Réunis pour l'occasion le 23 mai, ils ont présenté le bilan de l'année , les projets à venir et partagé leur expérience.

L'identité des 3 Conseils citoyens s'est exprimée par le choix de leur propre devise. Ainsi, on retrouve, « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » pour la Châtaigneraie-Arago-Antoune, « Souriez, vous êtes à Saige » pour celui de Saige et « Recueillir, restituer, agir » pour Alouette-Haut Livrac.

Selon les enjeux initialement prévus, des axes de travail ont été développés, certains en commun, d'autres spécifiques à chaque quartier :

- **Alouette-Haut Livrac :** suite à un sondage effectué et à la tenue d'une table ronde, le sujet de la jeunesse est apparu comme prioritaire. D'autres actions comme l'élaboration d'un glossaire des acteurs du quartiers a été créé et un café-citoyen organisé. En effet, la priorité du Conseil est de faire du quartier un lieu agréable et convivial.
- **Châtaigneraie-Arago-Antoune :** des cafés-citoyens organisés tous les 15 jours afin d'échanger sur la vie du quartier, un sondage réalisé a permis une prise de conscience sur l'illettrisme qui reste une barrière pour beaucoup. Le Conseil a mis en place une permanence d'écrivain public au centre social une fois par mois (lecture et écriture des courriers administratifs et personnels). Il a constitué un groupe de citoyens bénévoles traducteurs pour accompagner les habitants et les professionnels. Autre priorité, la jeunesse ; il s'agit d'intégrer l'Association des jeunes de la Châtaigneraie au Conseil Citoyens et de l'appuyer dans ses actions.
- **Saige :** dans ce quartier, la rénovation urbaine est un enjeu important. À ce titre, une Commission « Étude urbaine » associée aux Comités de pilotage de l'étude de Saige a été créée au sein du Conseil. Des permanences hebdomadaires sont organisées au centre social et des urnes ont été disposées à différents endroits du quartier pour que les habitants puissent faire part de leurs besoins. L'implication des habitants dans leur quartier est encouragée par la création d'un jardin partagé porté par l'Afev (Association pour la fondation étudiante pour la ville) et co-animé par des KAPSeurs (nom donné aux étudiants du dispositif) qui sont des étudiants bénévoles dont 3 ont été intégrés au projet de collocation solidaire au sein du Conseil.

Les membres des Conseils citoyens ont également pu participer à des formations sur la laïcité, contre les discriminations, pour les aider dans leurs missions.

Lancement du 1er budget participatif en 2018

Dans le prolongement de sa politique de proximité, la Ville s'engage dans une nouvelle démarche participative avec la création d'un budget participatif pour 2018. Ce dernier a été voté le 11 décembre dernier.

La Ville a choisi de s'appuyer sur ses mairies de proximité pour la mise en place dans chaque secteur d'un budget de 50 000€/an pour financer les projets citoyens, représentant 2% du budget total d'investissement de la Ville. Ces projets peuvent être portés par les Pessacais majeurs et mineurs de plus de 10 ans, de façon individuelle comme collective, hors associations. Une plateforme internet dédiée « monprojetpourlaville » sera spécialement créée pour permettre aux porteurs de projet de déposer leur dossier à partir du 1er février 2018.

CHIFFRES CLÉS

> 3 Conseils citoyens

> 86 Conseillers citoyens



AGENDA DES SOLUTIONS DURABLES 2017-2020

Un 3e plan d'actions



CHIFFRES CLÉS

- **> 700** réponses à l'enquête développement durable auprès des habitants
- **> 4** ateliers de travail avec **90** participants
- **> 25** partenaires mobilisés
- **> 32** actions

Engagée depuis plusieurs années en faveur du développement durable, Pessac a lancé, en juillet 2016 l'élaboration de son nouveau programme d'actions, rebaptisé « Agenda des Solutions Durables » pour répondre aux mieux aux enjeux du territoire et proposer des solutions concrètes à tous les Pessacais.

Pour la Ville, l'intérêt de cette démarche réside à la fois dans le résultat attendu - une feuille de route structurée et lisible - que dans le processus d'élaboration qui permet le partage et la co-construction avec les acteurs du territoire.

De plus, la démarche se construit et s'articule de manière étroite avec la politique de développement durable de Bordeaux Métropole qui se traduit dans son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie.

Il s'agira avec l'Agenda des solutions durables de Pessac de rendre compte, transformer, innover pour une société soutenable et savoir ré-inventer une action publique pertinente et responsable.

Pour l'élaboration de son nouvel Agenda des solutions durables, la Ville a adopté une méthode en trois temps :

DIAGNOSTIC

- État des lieux du territoire en matière développement durable

STRATÉGIE

- Vers où souhaitons nous nous diriger?
- Jusqu'où va-t-on à l'horizon 2030

PLAN D'ACTIONS

- Feuille de route des actions à mener sur le territoire d'ici 2020

Sur la base d'un diagnostic partagé avec l'équipe municipale, et au préalable enrichi des contributions des partenaires clés du territoire et des résultats du questionnaire réalisé auprès de la population, un nouveau cap a été fixé pour la Ville : faire de Pessac un territoire de haute qualité environnementale et de neutralité carbone à l'horizon 2030.

Ce travail a permis d'actualiser les orientations et les objectifs de développement durable autour de 7 enjeux prioritaires pour Pessac en articulation avec la démarche lancée par Bordeaux Métropole. L'enjeu du développement d'actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable ainsi que celui de l'exemplarité municipale sont transversaux à l'ensemble de la stratégie municipale.

L'AGENDA des solutions durables de Pessac

Ville ensemble

> *Contribuer à l'épanouissement, par la satisfaction des besoins, des aspirations, et le bien-être de toutes les personnes pour une cohésion sociale et une solidarité entre territoires et entre générations.*

Climat

> *Lutter contre le changement et les dérèglements climatiques en limitant les émissions de gaz à effet de serre pour protéger l'atmosphère et de limiter la hausse des températures. Prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences.*

Nature et Biodiversité

> *Protéger les milieux naturels et agricoles, préserver la diversité biologique, et les ressources naturelles comme l'eau notamment.*

Modes de production et de consommation responsables

> *Engager une dynamique de développement pour favoriser le progrès social, n'entraînant pas de pollution, moins prédatrice en termes de ressources et préservant les milieux naturels.*

1 Préservation des environnements favorables à la santé des Pessacais

2 Accession pour tous à un logement adapté à ses besoins

3 Encouragement à l'utilisation des modes de déplacements doux et alternatifs

4 Réduction des consommations d'énergie et développement de la production d'énergies renouvelables

5 Maintien et développement de la trame verte et bleue

6 Développement d'une alimentation bio et locale et d'une agriculture urbaine de proximité

7 Réduction et valorisation des déchets

Éducation et sensibilisation au développement durable

Exemplarité municipale

AGENDA DES SOLUTIONS DURABLES 2017-2020

Un 3e plan d'actions



Au printemps et à l'été 2017, plusieurs temps de consultation et de concertation ont été proposés afin de recueillir le plus de contributions possibles pour l'élaboration du plan d'actions de l'Agenda des solutions durables :

- auprès des habitants, via des Ateliers citoyens dans chacun des 4 secteurs de Pessac (ayant réunis plus de 90 participants) et un mur d'expression mis à disposition sur le site Internet de la Ville,
- auprès de plus de 25 partenaires ayant souhaité s'investir au côté de la Ville dans la démarche

Le plan d'actions décline 32 actions à mettre en œuvre d'ici 2020 et 2030. Toutes les actions ont été établies dans une logique d'opérationnalité et de visibilité à court terme des impacts, pour permettre à tous de mesurer notre engagement collectif dans la transition écologique.

C'est dans cette logique que la municipalité s'engage à présenter à tous les Pessacais l'état d'avancement des 32 actions de l'Agenda des solutions durables dans le cadre des prochains rapports annuels de développement durable.

La Ville de Pessac a présenté lors du Conseil municipal du 11 décembre 2017, sa nouvelle politique de développement durable en faveur de la transition écologique.

CONTRIBUTION PESSACAISE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Finalité ville ensemble 1

> *Notre défi commun : contribuer à l'épanouissement, par la satisfaction des besoins, des aspirations, et du bien-être de toutes les personnes pour une cohésion sociale et une solidarité entre territoires et entre générations.*

Dans un contexte métropolitain d'attractivité de l'aire bordelaise, Pessac connaît un accroissement du coût du foncier créant des difficultés d'accession à la propriété. Cette situation est à l'origine d'un report de l'urbanisation hors de la métropole conduisant à l'étalement urbain générateur de coût, de nuisances ainsi que l'éloignement des familles.

L'offre de logements sociaux est la plus forte de toute la rive gauche de la Métropole. Pour autant le nombre de demandes non satisfaites reste très important. Pour davantage de mixité sociale, il est souhaitable de mieux répartir ces logements sur le territoire et de manière à ce qu'ils répondent aux besoins à tous les âges de la vie.

L'environnement agit quotidiennement sur notre santé par le biais de la qualité des milieux dans lesquels nous vivons : eau, air, sol. En particulier, la consommation d'énergies fossiles et l'usage de substances toxiques réduisent la qualité de l'air et de l'eau provoquant toutes sortes de maladies pouvant induire des mortalités prématurées.

La Ville de Pessac cherche donc à préserver la santé de ses citoyens tout en leur permettant d'accéder à un logement adapté à leur besoin.

À PESSAC...

- 25 crèches et écoles auditées dans le cadre de surveillance de la qualité de l'air intérieur ;
- Un parc de 29 457 logements en 2016. (31,18% de logements sociaux au 1er janvier 2017).
- 10,9% de la population pessacaise vit sous le seuil de pauvreté en 2013 et 7% des ménages pessacais sont concernés par le phénomène de précarité énergétique[1].
- Un taux de chômage de 14% en 2016.
- Une population jeune plus importante à Pessac qu'en moyenne régionale, mais une tendance au vieillissement de la population à anticiper (1/3 à moins de 25 ans).
- Des démarches et dispositifs nombreux dédiés à l'épanouissement humain : près de 68% des effectifs municipaux agissent au quotidien, dans leur mission de service public, pour l'épanouissement de tous les êtres humain.
- Une offre culturelle dense et diversifiée, des équipements de qualité, des acteurs culturels fédérés et une gratuité totale au réseau des médiathèques de Pessac.

[1] Chiffre 2011 / Est en précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

- **> 29 %** du budget de la Ville
- **> 76 %** des action PEDT **2013-2016** réalisées
- **> 49 %** taux de satisfaction pour le PEDT **2013-2016**
- **> 132** questionnaires décortiqués
- **> 860** acteurs mobilisés pendants les ateliers

Projet éducatif de territoire 2017-2020

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) 2017-2020 est dédié aux enfants, aux jeunes et aux étudiants de la Ville. Il ne concerne pas uniquement les services de la Petite Enfance, l'Éducation, la Jeunesse et la Vie étudiante mais également la Culture, les Sports, le Développement durable, le Développement social des quartiers, la Réussite éducative, la Solidarité, le Handicap, la Restauration scolaire et l'Accueil des usagers.
En conséquence, un ensemble de politiques publiques est mobilisé au travers de 4 ambitions transversales :

- Placer les enfants, les jeunes et les étudiants au cœur du projet
- Préparer les citoyens pessacais aux enjeux de demain
- Favoriser l'égalité et lutter contre les discriminations
- Encourager toutes les réussites

Ces 4 ambitions, déclinées en 10 défis, seront à mettre en œuvre collectivement et quotidiennement sur les 3 prochaines années pour construire l'avenir des enfants, jeunes et étudiants de notre territoire.

860 personnes dont 270 enfants, jeunes et étudiants ont participé à cette démarche partenariale et volontariste.

Les élus pessacais ont souhaité pérenniser et renforcer les liens avec les acteurs éducatifs du territoire, qu'ils soient parents d'élèves, enseignants, élus et professionnels municipaux, acteurs associatifs et institutionnels, partenaires du campus et du monde professionnel.

La démarche s'est déroulée en deux temps, de janvier et à février 2017, une évaluation partagée du Projet éducatif de territoire 2013-2016 menée par les acteurs eux-mêmes à l'aide d'un questionnaire évaluation et d'un temps fort évaluatif.

De mars à juillet 2017, la construction des 10 défis s'est faite à travers des ateliers d'échanges et de recueil de la parole des acteurs. La parole des enfants, des jeunes et des étudiants a été présentée sous forme de vidéos. Un mur d'expression numérique a été mis à la disposition des acteurs pour qu'ils puissent faire part de leurs propositions et de leurs attentes au-delà des ateliers de construction. Une relecture des 10 défis par les partenaires a été organisée début juillet et le Projet éducatif de territoire a été lancé le 19 octobre 2017.

A cette occasion, 20 enfants et des jeunes pessacais ont présenté les défis du PEDT 2017-2020 aux acteurs éducatifs du territoire. Un Comité éducatif de territoire se réunira 2 fois par an pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre au quotidien pour chaque défi.





CHIFFRES CLÉS

> Coût des travaux vestiaires de foot **917 000€.**
Label sport pour tous depuis fin **2016**

le complexe sportif Bellegrave

Commencés durant l'été 2016, les travaux de construction du Grand complexe sportif Bellegrave se poursuivent.
En septembre 2017, ce sont les vestiaires de football qui ont été inaugurés.

Construits sur la parcelle nord du complexe, entre le terrain d'honneur et le synthétique, les nouveaux vestiaires aux couleurs des anneaux olympiques sont équipés d'un foyer de 125m² composé d'un espace de convivialité et de 2 bureaux administratifs ; d'un compartiment de 30m² comprenant des sanitaires hommes/femmes, une infirmerie et un local ménage ; de 4 vestiaires/douches de 140m² pour les joueurs et de 2 vestiaires de 24m² pour les arbitres.

Courant 2018 seront livrés les deux autres équipements à savoir la salle des sports de combat ainsi que la grande salle, 12 mois plus tôt que prévu initialement.

Ces travaux sont emblématiques des efforts menés par la Ville de Pessac pour ses habitants dans les domaines du sport, du bien-être et de la santé, qui lui ont d'ailleurs permis d'obtenir le Label «Commune sport pour tous» délivré par l'Association Aquitaine Sport pour tous fin 2016.

Cette récompense permet également de s'associer à certaines actions et manifestations proposées dans le plan d'actions 2017-2020 d'Aquitaine sport pour tous, telles que la Journée Mondiale de la Marche, une formation au BAFA, les Pass Sport Club, Jeux d'Aquitaine…

De nombreux autres travaux sont également en cours ou en projet : rénovation et agrandissement du COSEC de Saige, parcours Fitness dans la forêt du Bourgailh, plateau sportif Saint-Exupéry, construction et rénovation des complexes sportifs, Roger Vincent 1 et 2…





CHIFFRES CLÉS

> Accessible à tous les habitants et salariés de la Ville. Jusqu'à **40 %** d'économie. Pas de seuil de revenu, ni questionnaire médical.

La mutuelle communale

La santé est primordiale mais pas toujours accessible économiquement. Sachant que 3 millions de Français n'ont pas accès à une mutuelle, la Ville de Pessac après avoir comparé de nombreuses mutuelles a signé une convention avec l'association Mut'Com qui propose à tous les habitants et les salariés de la Ville, une mutuelle performante à moindre coût avec de véritables garanties solidaires et responsables.

Les adhérents bénéficient d'un fond de solidarité pouvant être saisi pour prendre en charge partiellement ou totalement les dépenses restées à la charge de la famille après remboursement de la sécurité sociale et de la mutuelle, de l'application «santé box», d'une garantie obsèques et également d'une participation à hauteur de 40€ sur la licence sportive lorsqu'ils pratiquent dans une fédération sportive.

De plus, elle propose une couverture d'entrée optimale et permet d'obtenir une économie pouvant aller jusqu'à 40%. Le CCAS de Pessac a négocié une entrée de gamme sur mesure et une possibilité de changer en cours d'année si nécessaire.

Chaque Pessacais, quelque soit sa situation (en activité ou non) voulant améliorer sa couverture santé peut adhérer à la Mut'Com. Effectivement, aucun seuil de revenu ni aucun questionnaire médical n'est demandé.

MAIS AUSSI...

> *ÉCO-QUARTIER D'ARAGO L'aménagement de la partie sud de la Méridienne verte s'est terminé et l'étude du réaménagement du plateau sportif de l'école St-Exupéry et son ouverture au public en dehors du temps scolaire s'est poursuivie. De même, la réalisation d'une clairière comprenant une aire de streetworkout et des appareils de fitness a été étudiée pour une mise en place en 2019.*

> *LE PLU CONSTRUIT EN COLLABORATION AVEC LES QUARTIERS L'élaboration du PLU 3.1 par la Ville a été réalisée en concertation et avec la participation des habitants via les Syndicats de quartiers de Pessac. Depuis février 2017, ce PLU révisé est désormais opposable. Il a été élaboré pour que Pessac se développe de façon équilibrée suivant les principes :*

• Préserver les zones naturelles : 49% du territoire soit 1900ha d'espaces naturels protégés; légère diminution de la surface constructible. L'objectif est de faire pénétrer la nature dans la ville en tenant compte de la valorisation des continuités écologiques.

• Construire des logements adaptés à l'ensemble des habitants en privilégiant la qualité paysagère et l'intégration urbaine.

• Permettre le développement de l'économie et de l'enseignement.

> *COMPOSTEURS COLLECTIFS Situé au pied de la résidence Camponac, le premier site de compostage collectif de Pessac a été inauguré le 22 avril 2017.*

> *LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS S'est poursuivie avec 12 journées de formations organisées en interne à la ville réunissant 87 personnes. Des habitants ont également été invités aux formations en juin. En complément, des formations sur la laïcité ont été proposées en mai et septembre aux partenaires et acteurs du territoire. La Ville a accompagnée activement la Quinzaine de l'Égalité, ainsi que l'écriture du Plan Local de Lutte contre les discriminations lancé par Bordeaux Métropole.*

> *LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES Depuis la signature de la charte Mona Lisa, un travail en collaboration avec des bénévoles des Petits frères des pauvres et de Saint Vincent de Paul a permis de mettre en place des actions régulières : 618 personnes ont pu bénéficier au moins d'un appel pendant la période estivale, avec possibilité de visites.*

> *ÉPI'SOL Un an après son ouverture, l'épicerie solidaire Épi'Sol, composée de 2 salariés et de nombreux bénévoles, connaît un succès auprès des Pessacais 913 adhérents (60 nouvelles adhésions par mois). Depuis son ouverture, de nouvelles offres sont proposées (viandes et produits locaux en partenariats avec les producteurs et artisans).*

> *PARCOURS DU CŒUR SCOLAIRE «les collégiens acteurs de leur santé» Les collégiens des établissements de Noès et Gérard Philipe ont participé «Au parcours du cœur scolaire» organisé par la Fédération française de cardiologie afin d'être sensibilisés aux risques de développer des maladies cardiovasculaires et aux bienfaits des activités sportives et physiques au quotidien.*

ET DEMAIN ?

> *DÉVELOPPER L'HABITAT PARTICIPATIF Dessiné par leurs futurs habitants, leur lieu de vie sera doté d'espaces communs tels que jardin, solarium, salle commune et studio d'amis. Il s'agit de soutenir la construction de 5 logements en accession sociale à Pessac-centre. Le permis de construire sera déposé dans les prochains mois.*

> *EXTENSION ÉCOLE JEAN CORDIER Le groupe scolaire va connaître une restructuration et une extension, selon une démarche Haute Qualité Environnementale, afin de passer à 12 classes pour l'école élémentaire et à 6 classes pour la maternelle. Les travaux débuteront en 2018 pour une durée de 2 ans.*

> *AMÉNAGER UNE AIRE D'ACCUEIL Afin de permettre aux gens du voyage ayant un membre de leur famille hospitalisé à l'hôpital Haut Lévêque, de rester à proximité. Le projet est actuellement en cours d'étude par Bordeaux Métropole.*

> *CONTRAT LOCAL DE SANTÉ MÉTROPOLITAIN La Ville de Pessac accompagne les initiatives en faveur de la santé et du bien-être. La santé représente un des axes de développement prioritaires pour la Municipalité. Pour cela la Ville et son C.C.A.S sont associés depuis 2015 à la création du Contrat local de santé de BORDEAUX-METROPOLE. Dès 2018, un plan d'actions sera défini sur le territoire pessacais.*



Finalité 2 climat

> *Notre défi commun : lutter contre le changement et les dérèglements climatiques en limitant les émissions de gaz à effet de serre pour protéger l'atmosphère. Prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences.*

Le changement climatique est une réalité reconnue aujourd'hui par l'ensemble de la communauté internationale. Les scientifiques du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat) annoncent une accumulation de GES dans l'atmosphère qui entraînera un réchauffement de 2°C à 6°C de la température moyenne d'ici la fin du siècle.

Il est indispensable de stabiliser les concentrations atmosphériques de GES et donc de réduire drastiquement nos émissions. Cette stratégie, appuyée par l'entrée en vigueur des Accords de Paris le 4 novembre 2016, devra inclure « la sortie à long terme des énergies fossiles ». La lutte contre le changement climatique nécessite donc des modifications profondes des pratiques individuelles et collectives afin d'améliorer significativement le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, la Ville de Pessac met en place des actions de réduction des consommations énergétiques et souhaite développer les EnR sur son territoire, tout en encourageant les mobilités douces.

À PESSAC...

- Le pré-diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de Pessac, montre que la commune est particulièrement exposée à l'augmentation des températures (+2 à 4°C d'ici 2090), aux vagues de chaleur, aux phénomènes de canicule ainsi qu'aux feux de forêts.
- Baisse de 20 % des consommations d'énergies primaires et baisse de 41,3% des émissions de CO_2 sur l'ensemble du patrimoine municipal entre 2004 et 2016 (toutes énergies confondues).
- 2 gares Ter, 14 lignes de bus, une ligne de tramway, 12 stations Vcub, offre alternative à la voiture individuelle (BlueCub et citiz:voiture en auto-partage 4 stations). 28% des agents de la ville disposent d'un abonnement TBM.
- Près de 115km de voies apaisées cumulées (zones 30 et de rencontres, aires piétonnes, allées des parcs, pistes et bandes cyclables) en mars 2017.

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

> **1ère** commune de France de **+50 000** habitants à mettre en place cette action sur la totalité de son territoire

> Économie de plus de **30 %** de la consommation énergétique actuelle (économie de **1,5** millions de kWh)

> Diminution de près de **28 %** du coût de l'éclairage public

Extinction de l'éclairage public

Depuis le 23 juin 2017, l'ensemble des voiries de Pessac n'est plus éclairé de 1h à 5h du matin à l'exception du 31 décembre. À cette occasion, 47 panneaux de signalisation ont été installés aux entrées de la Ville pour signaler aux usagers les horaires d'extinction.

Cette démarche a été mise en place afin de préserver l'environnement et réaliser des économies d'énergies. Cette extinction concerne près de 10 000 points lumineux. 300 armoires de commandes dotées d'horloges astronomiques permettent le rallumage si nécessaire ou la modification de la programmation. Il s'agit de lutter pour la réduction de la consommation énergétique et contre la pollution lumineuse qui a des effets néfastes sur la faune et la flore.

La mise en place de ce dispositif s'est effectué avec la rénovation des marquages au sol, des bordures, des îlots centraux, de la pose de bandes et dispositifs réfléchissants sur les pistes cyclables.

Par cette action plus de 30 %* de la consommation énergétique actuelle sera économisée en année pleine et Pessac devient la première commune de France de plus de 50 000 habitants à prendre cette initiative.

Le Conseil municipal a, par ailleurs, décidé d'inscrire la Ville de Pessac au concours Villes et Villages Étoilés organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.

*Estimations faites en fonction du nombre d'heure d'allumage.



CHIFFRES CLÉS

> **2016-2017 : 140 Mwh** et **1260 m³** économisés

> **2017-2018 : 1257m³** d'eau économisé soit **47 %** à Pessac

Défi Famille à énergie positive

Ce dispositif propose à tous les participants de réduire leurs consommations d'énergie et d'eau sur la saison de chauffe, entre le 1er décembre 2017 et le 30 avril 2018.

Le principe est simple : réunis en équipe, chacun est invité chez soi à pratiquer des éco-gestes (sans intervention sur le bâti). C'est simple, sans perte de confort et les progrès sont calculés en fonction de la consommation de l'hiver précédent.

Nouveauté cette année les participants volontaires pourront tester un module « déchet » et/ou « alimentation » à partir du mi-parcours.

Les participants, accompagnés tout au long du défi par des conseillers Espace Info Energie, peuvent participer à des rencontres et peuvent constater leur progrès en temps réel ! Vous trouverez une présentation et un flyer en pièce jointe.

Pour mémoire, lors du défi 2016-2017, les 250 participants (réunis en 28 équipes) ont économisé :

- 140 MwH, soit la consommation annuelle en électricité de 9 maisons classiques
- 1260 m³ d'eau , soit 7861 baignoires

Ludique, pratique et concret, ce défi permet à tous d'agir sur ses consommations personnelles.

Seuls, en colocation ou en famille; locataires ou propriétaires : tout le monde est concerné, accompagné, doté de kits d'énergie, et récompensé par des moments conviviaux, événements de lancement et clôture.

- Focus Pessac

L'édition 2016-2017 a vu la participation de 7 Pessacais ainsi que l'équipe « Bordeaux Uni'Watt » de l'université de Pessac (11 salariés de l'université). Au total, 47% d'économies d'eau ont été constatés ce qui leur a valu le premier prix du concours Famille à énergie positive.



CHIFFRES CLÉS

> **115 km** d'aménagements cyclables en mars **2017**

> **2** aménagements réalisés dans des zones passantes

> Coût total des travaux **395 000€ TTC**

Point sur les pistes cyclables

Chaque année des travaux de résorption des discontinuités cyclables sont réalisés. En mars 2017, on totalise 115 km de voies aménagées. Ce chiffre prend en compte les pistes cyclables en tout genre et également les aires piétonnes, allées de parcs, couloirs de bus, zones 30 et zones de rencontres.

Après les travaux de l'avenue Jean-Jaurès qui ont inclus la création de cheminements cyclables sécurisés, la sécurisation du pont de Saige et la portion de piste devant le collège François Mitterrand en 2016 et le long de la rocade, ce sont les avenues de Magonty et de Saige qui ont été améliorées en 2017.

L'aménagement de l'avenue de Magonty entre la rue du Merle et la piste cyclable du Bourgailh vient en complément des aménagements déjà réalisés. Dissociée de la chaussée par un fossé et un espace vert, une voie verte, sécurisée, de 3m de largeur a été créée.
Entre Saige et Bersol sur le passage au-dessus de la rocade, une liaison cyclable sécurisée de part et d'autre de la chaussée entre le giratoire de l'avenue de Tuileranne et le carrefour de l'allée des Tulipes a été réalisé.

Parallèlement, 3 liaisons "piétons cyclistes" ont été réalisées dans le Campus universitaire facilitant l'accès au tram.

MAIS AUSSI...

> *L'OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN BORDEAUX INNO CAMPUS Propose de promouvoir les synergies entre enseignement supérieur, recherche, innovation, santé et tissu économique pour assurer un meilleur aménagement de la zone et faciliter la création de 10000 emplois sur ce territoire à l'horizon 2030. Une bonne partie des projets qui verront le jour concerne la zone d'activités Bersol, à Pessac avec la nouvelle offre de transports en commun BHNS aéroport-Bersol proposé d'ici fin 2019 ou encore la mise en place de pistes cyclables sécurisées.*

> *AUTO-PARTAGE BLUECUB, LE BILAN APRÈS 2 ANS BlueCub est un service d'auto-partage de voitures 100% électriques en libre service sur Bordeaux. Depuis 2015, la Ville de Pessac compte 3 stations réparties entre Pessac Centre et le Campus Universitaire. Au 1er novembre 2017, soit 2 ans après sa mise en place, 4967 voitures ont été louées au départ de Pessac et 5655 y ont été déposées.*

> *CIMETIÉRE PAYSAGÉ Face au constat de manque d'ombrage faisant du cimetière de Pessac un importante îlot de chaleur et suite à la volonté municipale d'abandonner l'usage des produits phytosanitaires, des travaux de réhabilitations ont été menés et seront prolongés sur plusieurs années : signalétique, peinture, stabilisation des allées afin de permettre une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite, engazonnement, plantation d'arbres,etc. Fin 2017, le cimetière de Pessac a été labellisé éco-jardin pour sa gestion écologique.*

> *VOLONTAIRES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE La Ville de Pessac a accueilli pendant 5 mois, 4 volontaires de la transition énergétique en mission de service civique. Encadrés par l'association Unis-Cités, ils sont allés, à la rencontre des Pessacais pour sensibiliser aux éco-gestes (300 personnes) et proposer des suivis individuels concernant la maîtrise de la consommation d'énergie et la lutte contre la précarité énergétique. L'arrivée de nouveaux volontaires en novembre 2017 va permettre de prolonger cette action.*

> *PÔLE INTERMODAL DE L'ALOUETTE L'objectif est de faciliter l'accès des usagers aux différents modes de transport tram-bus-train-V3, par notamment, le déplacement des quais de la gare, ainsi que la mise en service des ascenseurs et la réalisation de deux garages à vélo. Fin des travaux prévus pour 2019.*

> *PLAN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 326375€ de travaux ont été faits en 2017 dans différents bâtiments publics de la Ville : écoles, médiathèques, salles municipale/polyvalente,...*

> *POURSUITE DES PERMANENCES INFO ÉNERGIE Tout au long de l'année, un conseiller info-énergie(1) renseigne de nombreux Pessacais sur rendez-vous deux fois par mois. Les conseils sont gratuits, sur mesure et indépendants, dans le but de réaliser des économies d'énergie et se repérer dans les aides financières. En 2017, Bordeaux métropole a mis en place la plate forme internet MA RENOV qui permet d'accéder en ligne à de nombreuses informations.*

(1) Conseiller de l'Espace info-énergie de la Maison de la promotion sociale d'Artigues, dont dépend la ville de Pessac

ET DEMAIN ?

> *MAISON DU VÉLO L'association Etu'Récup a remporté un appel à projets lancé par Bordeaux Métropole pour l'ouverture d'une maison du vélo et des mobilités qui sera situé sur le campus universitaire de Pessac avec une annexe à Pessac Centre courant 2018. Elle permettra de sensibiliser les usagers à l'éco-mobilité et d'accompagner les changements de pratiques : conseils pratiques, itinéraires, sécurité, intermodalité, prêt ou essai de vélos utilitaires et atypiques,etc.*

> *THERMOGRAPHIE AÉRIENNE BORDEAUX MÉTROPOLE Démarrée en novembre 2017, sur les 28 communes de l'agglomération, une campagne de thermographie aérienne infrarouge permettra de faire apparaître les déperditions de chaleurs par les toitures des bâtiments. Une communication des résultats sera réalisée au printemps 2018.*

> *PEDIBUS - VELOBUS DANS LES ÉCOLES Dans le cadre de l'Agenda des Solutions Durables, plusieurs lignes de pédibus ou vélobus sont envisagées. Ces lignes consistent à accompagnement des enfants en groupe à pieds ou à vélo pour se rendre à l'école avec l'aide de parents bénévoles.*



3 Finalité nature & biodiversité

> *Notre défi commun : protection des milieux naturels et agricoles, préservation de la biodiversité et protection des ressources naturelles comme l'eau notamment.*

La diversité du vivant est une condition nécessaire pour que celui-ci puisse s'adapter à des conditions environnementales changeantes. La biodiversité est notre «assurance-vie» ; elle procure des ressources matérielles et immatérielles qui contribuent à notre bien-être. Il s'agit donc d'investir pour protéger et valoriser ce capital sur le long terme, en faisant entrer des considérations écologiques dans nos réflexions économiques.

Avec un territoire composé à 36,6% de zones naturelles, agricoles et forestières, Pessac s'engage dans le maintien et le développement de la trame verte et bleue pour favoriser la préservation et le développement de la biodiversité

À PESSAC...

- +120 arbres remarquables classés au Plan local d'urbanisme.
- 46 parcs et squares dont 9 en présence d'un bassin en eau:31 intra-rocade totalisant 61,51 ha, 15 extra-rocade totalisant 322,46 ha.
- 834 arbres plantés en 2017.
- 426 espèces végétales et 322 espèces animales recensées sur le territoire.
- 4 zones ont été qualifiées de remarquables au niveau floristique ou faunistique par l'État (Toctoucau, forêt du Bourgailh, Sauvage et Bacalan).
- 24000 plans forestiers pour le reboisement de la forêt de Toctoucau .
- 9 exploitations agricoles dont 5 viticoles, dont 1 exploitation bio de 1 ha, 6 points de vente directe producteurs-consommateurs et 1 relais AMAP.
- La coulée verte intercommunale de 2400 ha sur Pessac et Mérignac, véritable «poumon vert» de l'agglomération, comprend 2 sites emblématiques: le bois des Sources du Peugue, en partie classé Espace Naturel Sensible, et la forêt du Bourgailh.

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

> Aménagements réalisés avec la concertation des habitants. De nombreux végétaux (dont arbres) plantés.
110 hectares dédié ouvert au public. Coût estimé aménagement du Bourgailh : **3,2** millions d'euros

Aménagements écologiques (Lartigon, Jozereau, forêt du Bourgailh)

Débutés en 2014, selon une volonté politique de permettre aux Pessacais d'avoir un espace « nature » à moins de 500 m de leur domicile, les réaménagements du parc Jozereau ont été inaugurés le 3 juin 2017. Le plan d'eau et ses berges ont d'abord été restaurés puis le parc lui-même en 2016. De nombreux végétaux (arbres, arbustes) ont été plantés, des zones profondes du plan d'eau ont été creusées pour la faune aquatique et la circulation de l'eau, les berges ont été remodelées et les cheminements ont été restaurés.

L'aire de jeux a également été rénovée, le ponton de pêche remplacé et du mobilier de repos et propreté a été installé.

Commencé fin 2016, le sentier du Lartigon est ouvert depuis le 29 septembre 2017. Financé dans le cadre du Programme d'aménagement d'ensemble du Pontet, il vient compenser de manière écologique la destruction de la zone humide provoquée par la construction de l'éco-quartier. Ainsi, de nombreux végétaux, dont 40 arbres, ont été plantés sur 1000 m². Le sentier sera équipé de mobilier de repos, de palissades et de panneaux pédagogiques.

Ces 2 projets ont bénéficié d'une démarche de concertation auprès des riverains qui est venue enrichir le projet initial.

La protection de la biodiversité et des ressources naturelles continue avec les aménagements de la forêt du Bourgailh, lancés depuis le 14 octobre 2017. Les zones naturelles, humides et forestières vont être protégées et mises en valeur. La démarche vise à agrandir l'espace nature ouvert au public en passant de 80 à 110 hectares.



CHIFFRES CLÉS

> **834** arbres plantés en **2017**

> **250** arbres fruitiers distribués aux Pessacais lors de la manifestation

> **64** plaques distribuées aux personnes possédant un arbre remarquable

« 1 jour, 1 arbre »

L'opération « 1 jour, 1 arbre », lancée en 2014, s'est poursuivie en 2017. L'objectif de planter au moins 365 arbres pendant l'année afin de développer le patrimoine arboré urbain et forestier a été atteint puisqu'il a été planté 400 arbres.

Comme chaque année depuis 4 ans, une matinée festive sur le thème de l'arbre a été organisée fin novembre. Les 25 arbres fruitiers destinés au Domaine Universitaire y ont été plantés pour l'occasion et plus de 250 arbres (pruniers, cerisiers hâtifs et tardifs, pêchers de vigne), ont été distribués aux familles qui ont fêté la naissance d'un nouvel enfant durant l'année. Les personnes ne désirant ou ne pouvant pas récupérer leur arbre ont la possibilité d'en faire don à la Ville sous forme de parrainage. L'arbre est alors planté sur le territoire pessacais et la personne reçoit un courrier avec l'emplacement de son arbre. Cet événement du 25 novembre a aussi été l'occasion de sensibiliser les habitants à la protection de la biodiversité et aux différents rôles écologiques de l'arbre et leur importance dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, afin de valoriser ses arbres remarquables, la Ville a mis à l'honneur les propriétaires possédant un arbre classé sur leur parcelle. Une plaque informative renseignant l'espèce classée leur a été remise afin qu'elle soit installée sur la clôture de leur propriété. Ainsi chacun pourra apprécier le patrimoine arboré existant sur la commune.



CHIFFRES CLÉS

> **3** ruches dont une pédagogique vitrée. Des activités en présence de l'apiculteur. Support pour traiter des pollinisateurs dans la nature

Les ruches du Bourgailh

Inscrit dans la continuité d'un partenariat avec Bordeaux Métropole et dans la dynamique de promouvoir la nature et la biodiversité, la forêt du Bourgailh accueille depuis quelques années 3 ruches. Au printemps, de nouvelles abeilles ont été intégrées et 2 panneaux « Attention abeilles » ont été installés pour prévenir les promeneurs de la présence des ruches.

Actuellement, 2 ruches sont placées en extérieur aux abords de la forêt à proximité de la serre tropicale et une ruche pédagogique vitrée se situe dans un local au bord de la grande promenade derrière la serre.

La présence de ces ruches permet de rappeler, aux promeneurs, habitants et visiteurs, l'importance des abeilles dans la pollinisation des plantes à fleurs, de montrer le matériel et de parler du travail des apiculteurs. C'est également un support qui permet de traiter globalement des pollinisateurs dans la nature.

L'apiculteur est aussi présent lors d'événements comme le Rendez-vous aux jardins (manifestation nationale de début juin) en répondant aux questionnements des visiteurs.

En complément l'association de l'Écosite du Bourgailh propose une animation intitulée « À la découverte des abeilles et autres pollinisateurs » à destination du tout public dès 3 ans qui est d'ailleurs souvent demandée par les écoles ou centres de loisirs.

MAIS AUSSI...

> *JARDINS PARTAGÉS À SAIGE Lancés en avril 2016, aux pieds des immeubles de Saige par 6 étudiants[1] de l'Association pour la Fondation Etudiante pour la Ville, un espace de convivialité a été créé autour du jardinage afin de sensibiliser les enfants du quartier à la protection de l'environnement.*

> *PRINTEMPS DU BOURGAILH La 13e édition du Printemps du Bourgailh s'est déroulée, cette année encore, avec succès dans une ambiance très familiale et paisible autour du marché aux fleurs, d'artisans, d'animations ludiques et du village éco-citoyen. L'évènement a attiré plus de 18000 personnes sur le thème de la nature en ville. Petite nouveauté, la soirée d'ouverture, avec au programme un temps d'échange, une conférence et la projection du film Demain de Mélanie Laurent a séduit une centaines de personnes. Elle sera réitérée l'année prochaine.*

> *PLANTATION D'ARBRES À BELLEGRAVE Fin 2017, une campagne de plantation d'arbres a débuté sur le site de la plaine de Bellegrave. Des compléments de plantations seront réalisés à l'automne et à l'hiver 2018-2019, le but étant d'améliorer la biodiversité du site et de revoir les continuités écologiques.*

> *AGRANDISSEMENT DE LA COUVEUSE AGRICOLE Tout comme les entreprises débutantes hébergées dans une pépinière, les maraîchers peuvent se former aux techniques de culture au sein d'une couveuse agricole depuis 3 ans. Une convention avec FRCIVAM[2] a été passée pour l'accueil de 2 "couvés". En 2018, il est prévu d'accueillir une nouvelle candidate à la couveuse.*

> *SOUTIEN A L'ASSOCIATION ECOSITE DU BOURGAILH Les subventions allouées à l'association ont été renouvelées à hauteur de 30400€ pour l'année 2017. Cela a permis de contribuer à de nouveaux projets comme le grand marché bio du Bourgailh qui s'est tenu le 17 septembre, le concert en plein air du festival itinérant Relâche et bien d'autres déjà existants comme la Nuit des Étoiles, ou le Rendez-vous aux jardins. Au total, c'est près de 36000 personnes qui ont participé aux activités proposées par l'Association.*

(1) Appelés KAPSeurs
(2) Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

ET DEMAIN ?

> *CONCOURS JARDINS ET BALCONS FLEURIS Ouvert à toutes personnes possédant un balcon, un jardin ou une cour, dans le but de faire contribuer les citoyens à l'obtention du label « Ville Fleurie ». Le concours a attiré cette année 18 participants répartis en plusieurs catégories. Les plus belles réalisations ont été primées et un prix spécial « développement durable » a été décerné. Nouvelle édition prévue en 2018.*

> *PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE Les priorités pour 2018-2019 concernent :*
- *la protection de la zone humide et la création d'un cheminement doux, le long du ruisseau du Serpent au Pontet*
- *le renforcement végétal autour de l'opération des salles sportives de Bellegrave*
- *la mise à jour de la Charte paysagère, en y intégrant les aspects urbanisme et architecture, en conformité avec le nouveau PLU.*

> *PARTENARIAT LPO, LA MISE EN PLACE DE NICHOIRS Un partenariat avec la LPO sera signé en 2018 pour la mise en place de refuges dans les parcs pessacais. Cette collaboration permettra d'effectuer des inventaires complémentaires et de suivi d'espèces, de créer des prairies, d'avoir un accompagnement technique sur les refuges. Les parcs de Cazalet et de Fontaudin devraient accueillir ce dispositif.*

> *PROJET DE FERME URBAINE Situé au sud du bois des sources du Peugue, sur une parcelle non valorisée à ce jour, ce projet se développe sur 3 ha. Sous la houlette du FRCIVAM, il prévoit en 2018 de mettre en culture maraîchère 5000 m² de terrain de bonne qualité en lien avec la couveuse agricole.*



4 Finalité modes de productions et consommations responsables

> *Notre défi commun : dynamique de développement pour favoriser le progrès social, n'entraînant pas de pollutions, moins prédatrices en termes de ressources et préservant les milieux naturels.*

L'augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels est à l'origine des principaux dommages causés à la planète (pollution des milieux, épuisement des ressources,etc) et nous conduit vers une sur-consommation mondialisée.

L'abandon des modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, s'avère indispensable. À travers ce mécanisme, c'est avant tout la prise de conscience citoyenne, des producteurs comme des consommateurs, qui doit être visée.

La Ville de Pessac s'est engagée dans ce chantier important et de long terme en sensibilisant et impliquant chacun dans de nouveaux modes de vie plus responsables, en limitant nos impacts sur l'environnement et la santé humaine, tout en préservant notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production. Il s'agit de développer une alimentation bio, locale et une agriculture urbaine de proximité sans oublier de réduire et valoriser les déchets.

À PESSAC...

- 42,56% de denrées locales, d'origine bio ou équitable dans les cantines municipales en 2016 (chiffres rapport Ansamble).
- 91% des déchets ménagers valorisés en 2015 dont 43,7% recyclés (chiffres Métropole).
- Des acteurs nombreux et mobilisés en matière d'Économie sociale et solidaire (ESS) avec 7 structures de l'insertion par l'activité économique, une Fabrique à initiatives créée en 2010 et des dispositifs de valorisation des déchets (recyclage, bornes textile...) qui permettent notamment la création d'emplois de personnes en insertion.
- Des modes de consommation alternatifs développés à Pessac : un marché bio depuis plus de 20 ans, le relais AMAP Terre d'ADELES (340 familles adhérentes), 6 points de vente directe...

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

> 9,4 tonnes de bio-déchets récoltés et valorisés en compost du mois de mars au mois de décembre **2017**

> 3,8 tonnes de Co_2 a été évités

Expérimentation tri des déchets cantines scolaires (CESEL)

Voté en Conseil Municipal le 12 décembre 2016 suite à une proposition du CESEL, le lancement d'une expérimentation de collecte des biodéchets a été effectué au mois de mars dans 2 cantines scolaires de la commune (École de Magonty et École Aristide Briand) afin d'effectuer le tri des déchets issus des repas. L'association Les Détritivores s'occupe ensuite de récolter les déchets et de les revaloriser par compostage.

Plus de 100 000 repas sont servis chaque année dans ces deux sites, ce qui représente 13 tonnes de bio-déchets qui pourront être compostés.

Après quelques mois d'expérimentation le premier bilan est positif :

De mars à décembre 2017 :

- École de Magonty : 4,5 tonnes collectées et valorisées en plus d'1,3 tonnes de compost, ainsi que 1,8 tonnes de CO_2 évités avec la valorisation réalisée
- École Aristide Briand : 4,9 tonnes collectées et valorisées en plus d'1,5 tonnes de compost, ainsi que 2 tonnes de CO_2 évités avec la valorisation réalisée

Le compost obtenu lors de cette collecte a pu être utilisé lors des plantations d'arbres réalisées par la Ville sur la campus universitaire et distribué aux Pessacais lors de l'opération « Un jour Un arbre » le 25 novembre 2017.

De plus, il est possible de se procurer ce compost chez les Détritivores actuellement basés à Darwin, 87 Quai des Queyries à Bordeaux.

L'objectif de la municipalité est d'élargir progressivement la collecte aux autres établissements scolaires dans les prochaines années.

Un micro-projet de plate-forme de compostage devrait être installé sur le Campus universitaire par l'association Les Détritivores en lien avec le Service inter établissements de gestion du domaine universitaire.



CHIFFRES CLÉS

> **40** tonnes d'objets collectés au 1er septembre **2017**

> **1200** adhérents et **1500** bénéficiaires pour la période **2016-2017**

Étu'Récup

Etu'Récup, association, située au cœur du Campus universitaire, née en 2014 de la volonté de donner une seconde vie aux objets, de créer des lieux de vie et d'échanges, ainsi que de la volonté d'ouvrir le Campus sur les territoires voisins.

Première ressourcerie en France à l'échelle d'un Campus Universitaire, Etu'Récup innove et expérimente avec les étudiants, le personnels du campus, les habitants de Pessac, de nouveaux modes de vie plus respectueux de l'environnement en diminuant la production des déchets, tout en permettant aux étudiants et Pessacais de s'équiper à moindre coût avec des objets du quotidien récupérés, réparés ou fabriqués à partir de récupération.

Bénéficiant du soutien financier de la Ville depuis 2015, l'association Etu'Récup a eu en plus cette année la possibilité de récupérer les objets trouvés sur Pessac, notamment les vélos qui n'ont pas été réclamés, ainsi que le mobiliers usagés appartenant à la Ville.



CHIFFRES CLÉS

> **491** nouveaux inscrits en **2017**

> **5325** collectes en **2017**

> **730** passages supplémentaires en **2017** par rapport à **2016**

> **256** tonnes collectées en **2017**

Ramassage des déchets verts

La collecte des déchets verts s'est poursuivie avec succès en 2017. Le ramassage au domicile des Pessacais est gratuit. Il est limité à 1 m^3 de déchets, a lieu une fois par mois, par foyer, et se fait suite à une inscription réalisée au moins la semaine précédant la collecte. Un agent de la mairie s'occupe de centraliser ces inscriptions et de distribuer les sacs. Des fagots de branches peuvent également être ramassés en complément des sacs.

Les déchets verts collectés, qui sont de type tonte de pelouse, feuilles, déchets floraux, branchages et tailles de haies, sont destinés à être valorisés en compost dans la filière de recyclage mise en place par Bordeaux Métropole.

Ce service de proximité permet aussi de réduire les déplacements des Pessacais vers les déchetteries, ce qui peut expliquer en partie le succès de cette initiative. En 2016, le nombre d'inscriptions sur 7 mois de collecte était de 4500 pour un nombre de nouveaux inscrits de 1591. Sur la période de mars à juin 2016, le nombre de passage a été de 2295 tandis qu'en 2017 sur cette même période, le nombre de passage a été de 3025 soit 730 passages supplémentaires.

MAIS AUSSI...

> *POURSUITE DU SOUTIEN A L'ASSOCIATION TERRE D'ADELES Le travail des membres (composés de 340 familles adhérentes en 2016) permet de travailler différents types de jardins : près de 40 parcelles individuelles pour de l'autoproduction, un jardin original pour un travail collectif, un jardin adapté proposé aux ouvriers de l'ESAT de Magellan, un potager associatif. Le soutien à l'association Terre d'ADELES se poursuit dans ses différents projets comme la mise en place d'un verger, ou bien encore la mise en place d'un parcours pédagogique entre le site du CHU et celui occupée par l'association Terre d'Adeles.*

> *PASSAGE AU ZÉRO PESTICIDE La ville de Pessac a adopté, depuis quelques années déjà, le zéro pesticide pour l'entretien de ses espaces verts (360 ha) et a ainsi devancé la loi qui oblige depuis le 1er janvier 2017, les collectivités à éliminer les produits phytosanitaires. Suite à l'arrêté municipal, les particuliers sont eux aussi concernés étant responsables de leur trottoir. Les méthodes d'entretien sont adaptées aux contraintes des milieux et à leur usages tout en respectant la sécurité des personnes. En 2016, le label EcoJardin a été renouvelé sur Pessac pour sa gestion écologique et le cimetière a été labellisé en 2017.*

> *DISTRIBUTION D'AMPOULES LEDS En tant que lauréate du dispositif national Territoire à energie positive pour la croissance verte, la Ville a organisé une distribution de 4000 ampoules leds aux Pessacais du mois de décembre 2016 à fin janvier 2017. Les 580 ampoules leds non distribuées ont par la suite été proposées courant mars à plusieurs associations du collectif Pessac Social comme Saint-Vincens de Paul, le Secours populaire, le Secours catholique et les Restos du cœur.*

> *REPAS VÉGÉTARIENS DANS LA RESTAURATION SCOLAIRES : BILAN 1ÈRE ANNÉE Depuis la rentrée 2016, un menu végétarien, suivant 2 types de menus, est proposé tous les jours dans les écoles pessacaises. Sur l'année scolaire 2016-2017, l'inscription cumulée aux repas végétariens permanents et occasionnels a été de 22% (soit 11% chacun). 35,5% des repas servis étaient végétariens. Ce pourcentage intègre les repas servis aux inscrits végétariens et les menus (exemple : "repas pour la Terre") où un repas végétarien est servi à l'ensemble des demi-pensionnaires. Selon les éléments de l'année 2016-2017, le coût carbone du repas s'établit à hauteur de 2,67 kg CO_2/repas (contre 3,46 kg en 2015), soit -25% par rapport à 2012. Ce résultat est dû à la baisse de la proportion de viande servie du fait de l'introduction des menus végétariens.*

> *MARCHÉ BIO Pessac compte 4 marchés répartis sur 3 jours (mardi, samedi et dimanche matin) dont un marché bio le mardi matin sur la place de la Ve République.*

> *PROJET REGARD, Réduction et Gestion des micropolluAnts sur la métRopole borDelaise. Débuté en mars 2015, Bordeaux Métropole associé à 9 partenaires, universitaires et gestionnaires participent à un programme de recherche national dont l'objectif est la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux naturels dans la Métropole. Après une première phase de diagnostic de micropolluants en 2015-2017, une seconde phase d'étude des résultats et de tests va débuter fin 2017.*

ET DEMAIN ?

> *DÉPÔT SAUVAGE Le dépôt sauvage des ordures est en augmentation sur la Ville de Pessac. Afin de pallier cet acte d'incivilité, des amendes existent. Lors d'un flagrant délit, la personne s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 1500€. En cas de récidive, son montant peut être doublé et si le délit est commis avec un véhicule, celui-ci peut être saisi. Une campagne de communication sera menée par Bordeaux Métropole en 2018 sur Pessac.*

> *IMPLIQUER LES AGENTS DE LA MAIRIE DANS LE TRI DE LEURS DÉCHETS Depuis la fin de l'année 2017, la Ville expérimente une collecte dédiée des papiers et autres produits recyclables dans les bureaux de l'Hôtel de Ville. Pour le mois de novembre, il a été récupéré plus de 276 kg de papier.*

ANNEXES

Tableaux des indicateurs de développement durable

LÉGENDES

Ø : Indicateur non calculable ou non pertinent (action non démarrée)

ND : Indicateur non disponible / non communiqué

¤ : Certains indicateurs ont subi des modifications suite à un changement dans le mode de calcul

FINALITÉ VILLE ENSEMBLE

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Indicateur de référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'heures d'insertion réalisées dans les marchés publics municipaux /an	9623h	14638h	18716h	27493h	16482 h	17570h	13258h	12531h	4859 h
Nombre de chantiers éducatifs proposés aux jeunes par la Ville et ses partenaires dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	14	22	25	26	28	27	25	24	28
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité	5,48%	6,31%	6,93%	8,01%	9,25%	9,73%	10,59%	11,26%	10,48%
Écart de la part des personnes en situation de handicap dans l'effectif de la collectivité selon la réglementation nationale dont la norme est 6%	-0,52	+0,31	+0,93	+2,01	+3,25	+3,73	+4,59%	+5,26	+4,48%
Avancement de la réalisation des prescriptions d'accessibilité des équipements municipaux aux personnes souffrant de handicaps par rapport à l'audit mené en 2010 (loi handicap de 2005)	Ø	Ø	Ø	2,75%	9,78%	15,65%	20,01%	13,77%*	18,66%
Part des employés de plus de 55 ans dans la collectivité	13,10%	16,70%	17,40%	15,89%	18,40%	19,30%	21,90%	22,69%	23%
Effectif permanent des agents municipaux ** Effectif ville + CCAS* *** Depuis 2012, les temps non complets inférieurs à 50% ne sont plus considérés comme des permanents*	803	975*	987*	1007**	967**	974**	988**	952	778
Part des femmes et niveau de responsabilité dans l'administration Par Cadre d'emplois : A/B/C	A 48%	A 53%*	A 55% *	A 57% *	A 55%*	A 55%*	A 52%*	A 51%*	A : 60%
	B 64%	B 67%*	B 67%*	B 66%*	B 68%*	B 66%*	B 67%*	B 67%*	B : 76%
	C 68%	C 72%*	C 72%*	C 71%*	C 72%*	C 72%*	C 72%*	C 72%*	C : 81%
Nombre de journées de formation continue par agent	5,10	4,36	4,50	3,79	2,97	4,27	3,78	3,21	2,99
Part des agents et des élus ayant bénéficié de journées de formation continue	88%	80%*	79%*	70 %*	65 %*	77 %	77%	71%	70%
Budget alloué à la formation par agents **Budget formation ville + CCAS*	411€	435€*	407€*	402 €*	402€*	453€*	411 €	382 €	368 €

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Indicateur de référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale sur les Marchés publics mutualisés / sur le territoire du PLIE	12748	20979	25822	43745	48527	41352	84680	60837	16762
Nombre d'ETP (équivalent temps plein) d'insertion généré par les marchés publics sur le territoire *(emploi, formation, insertion professionnelle...)*	7,8	13	16	27	30	26	53	38	10
Nombre de pessacais bénéficiant d'un accompagnement individuel vers l'emploi par le PLIE des Sources	406	322	389	412	407	422	423	274	221
Nombre de Pessacais accompagnés vers l'emploi par la Mission locale	816	919	930	997	ND	1182	1255	984	892
Nombre total de personnes reçues à la Plateforme des services au public - Maison du droit et de la médiation de Pessac /an	5742	6494	7307	7257	7127	7463	7875	8806	8484
Nombre total de personnes reçues en permanences et bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par les partenaires à la Plateforme des services au public - Maison du droit et de la médiation de Pessac /an	1893	2038	2363	2042	1911	2127	2300	2316	2277
Effectifs scolaires	4700	4688	4688	4617	4709	4769	4887	5037	5223
Taux d'évolution des effectifs scolaires	- 2,14 %	-0,25 %	0 %	-1,51 %	+1.99 %	+1,27 %	+2,47%	+3,07 %	+3,7%
Nombre moyen d'enfants fréquentant la restauration scolaire / jour *(hors mercredi)*	-	-	*2010-2011* 3506	*2011-2012* 3580	*2012-2013* 3765	*2013-2014* 3866	*2014-2015* 3865	*2015 - 2016* 4057 *soit 79,78% des enfants scolarisés*	*2016-2017* 4345 *soit 82,4% des enfants scolarisés*
Nombre moyen d'enfants fréquentant les accueils périscolaires / jour* ** Moyenne de fréquentation quotidienne des Accueils de Loisirs périscolaires du soir*	*2008-2009* 1057	*2009-2010* 1180	*2010-2011* 1223	*2011-2012* 1289	*2012-2013* 1188	*2013-2014* 1300	*2014-2015* 1240	*2015 -2016* 1437 *soit 28,25% des enfants scolarisés*	*2016-2017* 1573 *soit 29,8% des enfants scolarisés*
Nombre moyen d'enfants fréquentant les ateliers éducatifs							*2014-2015* 3 923	*2015 -2016* 3547 *soit 69,77% des enfants scolarisés*	*2016-2017* 3782 *soit 71,7% des enfants scolarisés*
Nombre de licenciés sportifs habitant Pessac	9303	9466	9612	9615	10460	10848	10848	10955	11021
Nombre d'associations sur Pessac	ND	ND	630 *estimation*	676 *estimation*	650 *estimation*	650 *estimation*	650 *estimation*	650 *estimation*	650
Nombre de structures éducatives ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif « les Juniors du développement durable »	3	4	7	7	4	7	7	1	1
Nombre d'emprunteurs actifs dans les bibliothèques (livres)	7461	7766	9312	10081	10583	10830	10964	11032	11424
Évolution des prêts dans les bibliothèques	325670	346627	381552	409151	438984	446594	429810*	445755	474890
Fréquentation annuelle de la Maison municipale Frugès	3291	3605	3773	4500	5504	6278	6060	7351	8765

*** A compter de 2009, l'ensemble des indicateurs intègre les données du CCAS suite à la mutualisation de la gestion des Ressources Humaines de la Ville et du CCAS. ** Fermeture estivale longue, du fait des travaux de réaménagement de l'espace adulte.**

FINALITÉ CLIMAT

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Indicateur de référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des activités municipales : bilan réalisé tous les 3 ans / en Tonnes équivalent CO_2	ND	ND	ND	2502 teqCO_2	ND	ND	2648	ND	ND
Indice de consommation énergétique des bâtiments municipaux *(en KwH énergie primaire corrigée/m²) (surface utile)¤*	215	216	216	206	202	210	200	206	194
Part des bâtiments (en%) ayant une étiquette énergie de classe A *(inférieur ou égal à à 50 kwhep/m²/an)* ou B *(de 51 à 90 kwhep/m²/an)*[1]	4.40	4,30	2,10 **hiver froid*	9,40 ** hiver doux*	10,30	5,20	18,8 ** hiver très doux*	11,22	17
Part des bâtiments de classe F *(de 331 à 450 kwhep/m²/an) ou G (>450 kwhep/m²/an) (en %)*	7,70	10,70	7,30	5,20	6,20	6,20	3,97	4,08	7,00
Indice de consommation de l'éclairage public *(KwH/hab)*	91	92	82	86	83	83	83	78	78
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du patrimoine municipal *(en %) *(mix énergétique national)*	7	6,7	7,000	6,6	7,7	9,3	11,6	10,5	27,8
Taux de véhicules à énergie alternative (électrique et GPL) dans la flotte municipale *(en %)*	39,69%	36,69 %	33,1 %	32,21 %	30,26 %	31,58 %	30,57%	31,45%	42,68%
Consommation moyenne de carburants par litre au 100Km	11,92	13,45	12,16	12,66	13,94	12,36	14,26	11,57	6,43
Nombre et pourcentage d'agents disposant d'un abonnement annuel aux transports en commun indemnisé par la Ville *(calculé sur l'effectif permanent)*	53 agents *soit 6,6%*	131 agents *soit 13,4%*	149 agents *soit 15%*	178 agents *soit 17,7%*	198 agents *soit 20,5 %*	210 agents *soit 21,6 %*	26,70%	31,1%	28%

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Indicateur de référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Longueur cumulée des voies apaisées* ** Zones 30 et de rencontres, aires piétonnes, pistes et bandes cyclables (hors allées de parcs)*	64 km	66 km	81 km	84 km	84 km	84km	91 km	92,5 km	94 km *(données mars 2017)*
Nombre de Pessacais ayant bénéficié de conseils en matière d'économies d'énergie lors des permanences individuelles et téléphoniques réalisées par les conseillers de la MPS d'Artigues *(hors événementiels)*	Ø	Ø	20	25	35	96	176	180	62
Nombre de Pessacais ayant bénéficié de conseils par l'ensemble des EIE					126	183	283	250	186

[1] **Nos calculs sont non corrigés des variations climatiques. Certaines différences s'expliquent par des périodes de grand froid ou par des années aux températures douces. Pour rappel, l'année 2010 a été marquée par un hiver rude et l'année 2011 par des températures hivernales douces. Sur l'ensemble des factures de fluides (électricité, gaz, eau), un décalage de relevés et de facturation des fournisseurs peut engendrer des fluctuations des consommations.**

FINALITÉ BIODIVERSITÉ

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Indicateur de référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation totale d'eau *(en m³)*	69771	78005	82786	81841	79772	75308	68744	72394	51813
Consommation d'eau par habitants *(l/hab)*	1189	1331	1401	1370	1324	1219	1099	1144	808
Consommation en eau des bâtiments *(en m³)*	50272	51740	48982	45885	50 136	48 393	45 918	48196	45 040
Indice de consommation en eau des bâtiments *(en m³/m²)*	0,50	0,51	0,48	0,45	0,50	0,48	0,45	0,48	0,45
Consommation en eau pour l'arrosage *(en l/m²)*	430	632	788	781	690	691	585	614	389
Surface et part du territoire bénéficiant d'inventaires biodiversité ** Chiffre intégrant l'étude PEANP*	109 ha *soit 2,81% de la surface totale*	110 ha *soit 2,83% de la surface totale*	110 ha *soit 2,83% de la surface totale*	917 ha* *soit 23,6% du territoire*	1069 ha *soit 27,5 % de la surface totale*	1100 ha	1113,3 ha *soit 28,68% de la surface totale*	1 113,3 ha *(28,68% de la surface totale)*	1423 ha *soit 36,98% de la surface totale*

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Indicateur de référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Surface de jardins partagés *(en m²)*	27 100	27 150	28 150	28 350	29 850	29 850	31 250	31 250	*Environ* 27 700
Superficie des espaces naturels communaux gérés selon des procédés écologiques et/ou certifiés	2,3 ha	88,3 ha	100,9 ha	100,9 ha	100,9 ha	110 ha	110 ha	110 ha	360 ha

FINALITÉ CONSOMMATION

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Indicateur de référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part des denrées de la restauration collective à haute valeur environnementale incluant : denrées issues de l'agriculture biologique, du commerce équitable, productions locales (Aquitaine et Midi Pyrénées)*	ND	7%	12%	15%	22,9%	23%	29%	31,50% *estimation*	42,56%
Papier : Nombre moyen de ramettes acheté/an pour les services municipaux **	4800*	4000*	5400	5200	5400	4800	4600	4400	3200 (1)
Capacité de désendettement - en années (nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser son encours de dette)	0,1	0,1	0,2	0,6	1,5	1,8	1,5	2 ans	2,1 ans

FINALITÉ CONSOMMATION RESPONSABLE

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Indicateur de référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de Pessacais ayant bénéficié des formations « guides-composteurs »	9	23	28	41	53	63	63	4	ND

*** Menus établis dans le respect du principe de saisonnalité, exempts d'OGM et de matières grasses hydrogénées.**
**** En 2008 et 2009, le service Imprimerie a épuisé ses stocks et ainsi moins commandé.**
(1) Baisse liée au départ vers Bordeaux Métropole d'un certain nombre de services.

VILLE DE PESSAC
Mission Agenda 21
Place de la Ve République
33600 Pessac
Tél : 05 57 93 63 40
accueil-agenda21@mairie-pessac.fr

CONSULTEZ LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017 et les précédents sur : **www.pessac.fr**

Ce rapport est aussi le vôtre ! Une suggestion ? Un commentaire ?
Écrivez-nous à **accueil-agenda21@mairie-pessac.fr**

L'AGENDA 21 des solutions durables de Pessac

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE